

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération
n°2013.04.069

**Rechargement de
véhicules électriques
tiers dans les stations
d'autopartage et
services Mobilivolt :
modification de la
grille tarifaire 2012**

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 avril 2013**

Secrétaire de séance : Françoise COUTANT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Brigitte BAPTISTE à Philippe LAVAUD, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Patrick BOUTON à Michel BRONCY, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Jacques DUBREUIL à Jean-Claude BEAUCHAUD, Henri GARCIA à Cyrille NICOLAS, Bertrand GERARDI à André BONICHON, Janine GUINANDIE à Dominique THUILLIER, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Madeleine LABIE à Yves BRION, Redwan LOUHMADE à Françoise COUTANT, Catherine PEREZ à Dominique LASNIER, Martine RIVOISY à Zahra SEMANE, Frédéric SARDIN à Rachid RAHMANI

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013

**DELIBERATION
N° 2013.04.069**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

RECHARGEMENT DE VEHICULES ELECTRIQUES TIERS DANS LES STATIONS D'AUTOPARTAGE ET SERVICES MOBILI'VOLT : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2012

Par délibérations n°246 et 247 du 18 octobre 2012, le conseil communautaire a validé la modification des grilles tarifaires 2012 des services mobili'volt d'autopartage et de rechargement de véhicules électriques tiers.

Afin d'ajuster les tarifs et conditions d'utilisation et de simplifier le service pour 2013, il convient d'adopter une grille tarifaire commune.

Les conditions générales d'accès et d'utilisation doivent être mises à jour afin d'intégrer les évolutions correspondantes :

- Mise à jour des durées d'engagement des diverses formules, notamment pour la formule « découverte » et les abonnements des étudiants,
- Exonération des frais d'inscription pour un conjoint,
- En cas de résiliation d'un abonnement, sauf en cas de déménagement ou de force majeure, les mensualités restantes seront dues,
- Dans le cas où une entreprise souhaiterait augmenter le nombre de ses collaborateurs inscrits, elle payera le cas échéant la différence entre le coût de ce nouveau palier et ce qu'elle a payé précédemment lors de son inscription,
- Une offre de parrainage est créée avec une limite de 5 parrainages par personne inscrite. L'avantage associé est de bénéficier d'une heure gratuite, tant pour le parrain que pour l'utilisateur parrainé qui s'est abonné (soit directement, soit après test sous le régime de la formule « découverte »).

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 6 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances / programmation (réunion toutes commissions confondues) du 2 avril 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la grille tarifaire 2013 ci-jointe pour les services mobili'volt d'autopartage et de rechargement de véhicules électriques tiers.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 avril 2013

Affiché le :

18 avril 2013

Grille tarifaire mobili'volt Autopartage et Rechargement

			HT	TVA 19,6%	TTC (indicatif)
Frais d'inscription					
Particulier	Inscription toute formule - valable pour un conducteur Autopartage et/ou le Rechargement d'un véhicule électrique compatible		12,54	2,46	15,00
Particulier	Inscription pour un conjoint		0,00	0,00	0,00
Professionnel	Inscription comprenant jusqu'à 9 supports d'accès(*)		83,61	16,39	100,00
Professionnel	Inscription comprenant de 10 à 49 supports d'accès(*)		209,03	40,97	250,00
Professionnel	Inscription comprenant de 50 à 249 supports d'accès(*)		418,06	81,94	500,00
Professionnel	Inscription comprenant 250 (et plus) supports d'accès(*)		836,12	163,88	1 000,00
* par salarié utilisateur de l'Autopartage et/ou véhicule électrique compatible inscrits					
Le passage d'une formule pro à une formule supérieure donne lieu au paiement de la différence des frais d'inscription.					

Achat du support d'accès sans contact ou renouvellement					
Particulier	Un utilisateur Autopartage et/ou un véhicule pour le Rechargement		6,69	1,31	8,00
Professionnel	Compris dans l'inscription / quantité selon formule souscrite		0,00	0,00	0,00

Formules d'abonnement					
Particulier	Formule découverte Autopartage(**)	Réservée aux nouveaux inscrits / valable 3 mois à partir de validation de l'inscription / renouvelable une seule fois	0,00	0,00	0,00
Particulier	Abonnement mensuel Autopartage - particulier : grand public(**)	Engagement 12 mois	8,36	1,64	10,00
Particulier	Abonnement mensuel Autopartage - particulier : abonné STGA (**)	Engagement 12 mois	6,69	1,31	8,00
Particulier	Abonnement mensuel Autopartage - particulier : étudiants (**)	Engagement 6 mois	5,02	0,98	6,00
Particulier	Abonnement mensuel Autopartage - particulier : étudiants abonnés STGA (**)	Engagement 6 mois	3,76	0,74	4,50
Professionnel	Abonnement mensuel Autopartage - professionnels (par établissement inscrit) (**)	Engagement 12 mois	16,72	3,28	20,00
Tous	Formule Rechargement uniquement	Renouvelable expressément au bout de 12 mois	0,00	0,00	0,00

** ouvre également droit au rechargement du nombre de véhicules électriques compatibles correspondant.

Un utilisateur ayant souscrit une formule d'abonnement pour particulier (hors offre découverte) peut parrainer jusqu'à 5 personnes souscrivant également une formule d'abonnement pour particulier (hors offre découverte). Le parrain et l'utilisateur parrainé bénéficient alors de 60 minutes gratuites d'utilisation déduites des factures émises après validation du parrainage.

Consommations heures normales Autopartage (du lundi au samedi de 7h à 21h et le dimanche de 12h à 21h)				
Particulier - grand Public	30 premières min	2,70	0,53	3,23
	autres minutes	0,09	0,02	0,11
	plafonnement horaire	5,02	0,98	6,00
Particulier - étudiants	30 premières min	2,10	0,41	2,51
	autres minutes	0,07	0,01	0,08
	plafonnement horaire	4,18	0,82	5,00
Professionnels	30 premières min	2,10	0,41	2,51
	autres minutes	0,07	0,01	0,08
	plafonnement horaire	4,18	0,82	5,00
Particulier : Découverte	30 premières min	3,60	0,71	4,31
	autres minutes	0,12	0,02	0,14
	plafonnement horaire	6,69	1,31	8,00

Consommations heures creuses Autopartage dites "sans service de bus"				
Entre 21h00 et 7h tous les jours - pour tous	30 premières min	1,50	0,29	1,79
	autres minutes	0,05	0,01	0,06
	plafonnement horaire	2,51	0,49	3,00
	plafonnement pour la période 21h00 - 7h00	10,03	1,97	12,00
Dimanche matin de 7h00 à 12h00 - pour tous	30 premières min	1,50	0,29	1,79
	autres minutes	0,05	0,01	0,06
	plafonnement horaire	2,51	0,49	3,00

Consommation Rechargement (tous les jours) (par palier, tout palier entamé est dû, 2h maxi)				
Charge dite "normale" (jusqu'à 16A) - par palier de 60 min		0,84	0,16	1,00
Charge dite "accélérée" (jusqu'à 32A) - par palier de 20 min		0,84	0,16	1,00

Consommation toutes heures Autopartage et Rechargement				
Conducteurs du GrandAngoulême dans l'exercice de leurs fonctions et véhicules de la communauté d'agglomération		0,00	0,00	0,00

Frais de contact et réservation Autopartage				
Réservation par Internet		0,00	0,00	0,00
Réservation par téléphone		1,67	0,33	2,00
Contact avec l'opérateur depuis le véhicule		0,00	0,00	0,00
Réservation véhicules utilitaires		2,51	0,49	3,00

Pénalités				
Abandon (voiture Autopartage laissée en dehors de son emplacement après utilisation)		167,22	32,78	200,00
Voiture Autopartage garée à son emplacement mais non rebranchée		25,08	4,92	30,00
Nettoyage voiture Autopartage après salissures		58,53	11,47	70,00
Retard voiture Autopartage supérieur à 30 min non convenu avec l'opérateur		12,54	2,46	15,00
Contravention Autopartage (frais de dossier)		25,08	4,92	30,00
Défaut de paiement (frais de dossier)		10,03	1,97	12,00
Pénalité pour câble inutilisable (perdu, détérioré, volé...)		420,00	82,32	502,32

Location de câbles pour la recharge				
Coût de location mensuelle de câble avec prises type 1 <-> type 3		5,02	0,98	6,00
Coût de location mensuelle de câble avec prises type 2 <-> type 3		5,02	0,98	6,00

La résiliation d'un abonnement avant la fin de la période d'engagement est possible. L'utilisateur s'acquittera alors du montant des mensualités restantes sans pénalité. Une dispense de paiement desdites mensualités sera accordée en cas de déménagement (sur remise de justificatif) ou de force majeure.